

## « British in Europe »: Rapport pour les 27 membres de l'Union Européenne

### Résumé

- La coalition, « British in Europe» (britannique en Europe,) est une coalition de groupes de citoyens britanniques en Europe.
- Notre objectif principal est de s'assurer que les individus concernés ne soient pas affectés rétrospectivement et négativement lorsque le Royaume-Uni va quitter l'Union Européenne. Tous les citoyens britanniques en Europe et les citoyens européens au Royaume-Uni se sont déplacés et installés dans un autre pays de l'Union Européenne de toute bonne foi, en utilisant leurs droits offerts par leur citoyenneté européenne et, en particulier, leur droit de libre circulation. Ceci est une question de justice fondamentale pour ces deux groupes<sup>1</sup>.
- Ces citoyens devraient donc continuer à avoir tous les droits qu'ils avaient déjà acquis ou étaient en cours d'acquisition pendant que le Royaume-Uni était un membre de l'Union Européenne. Ce document présente en détail ces droits en question.
- La simple confirmation d'un droit de séjour ne suffit pas, car les droits de citoyenneté européenne dont ces citoyens jouissent actuellement sont indivisibles et ils ont besoin de la structure complète de ces droits pour être capable de rester dans le pays où ils résident actuellement.
- Nous avons déjà fait pression sur le gouvernement britannique afin qu'il ne prive pas les ressortissants européens au Royaume-Uni de ces droits, ainsi que pour obtenir une garantie de priorité sur les droits des citoyens britanniques au début des négociations de l'article 50.

---

<sup>1</sup> Ce document n'aborde pas spécifiquement le problème des citoyens de l'Espace Economique Européen originaires de pays tiers ou des citoyens suisses au Royaume-Uni ou le problème des citoyens britanniques dans des pays de l'Espace Economique Européen hors de l'Union Européenne ou en Suisse car la situation de ces deux groupes est similaire mais non identique à celle des citoyens européens au Royaume-Uni et des citoyens britanniques en Europe. Néanmoins, si les droits dont jouissent ces deux groupes sont analogues à ceux des deux groupes considérés dans cet article, il est clair que la garantie de ces droits doit également être fournie après Brexit.

- Nous souhaitons également obtenir une telle garantie de l'Union Européenne et des 27 membres de l'Union Européenne et demandons au gouvernement français qu'il respecte notre principe dominant, que nous expliquons ci-dessous.
- Afin d'éviter une incertitude et un stress constants pour environ 4,5 millions de personnes, parvenir à un accord sur ces droits doit être une priorité absolue de ces négociations. La négociation de ces questions doit être protégée et indépendante de toutes autres négociations. Si les négociations générales devaient échouer, un accord sur les droits des personnes demeurera valide et obligatoire.

## **Qui sommes-nous?**

« British in Europe » est une coalition de groupes de citoyens britanniques vivant dans un certain nombre de pays européens (avec une adhésion de plus de 26 000 membres), qui travaille aussi en étroite collaboration avec « the3million », le plus grand groupe représentant les citoyens européens vivant au Royaume-Uni, ainsi qu'avec l'organisation de société civile, « New Europeans ». En collaboration avec « the3million », nous avons présenté notre témoignage au Comité de Sortie de l'Union Européenne du Parlement britannique (« Exiting the EU Committee »), avons envoyé des preuves écrites et avons réussi à obtenir que la Chambre des Lords du Parlement britannique considère une clause que nous avons proposée pour le projet de loi Brexit, ainsi que le lobbying pour la réforme garantissant la protection des droits des citoyens européens, adoptée par la Chambre des Lords mais malheureusement rejetée par la Chambre des communes.

Plusieurs de nos groupes ont également fourni des preuves écrites au Comité de Sortie de l'Union Européenne du Parlement britannique, ainsi qu'au Comité Européen de la Chambre des Lords. En outre, nous avons rédigé notre propre Livre Blanc parallèle pour préempter le Livre Blanc du gouvernement britannique, dans lequel nous expliquons nos objectifs, tant en termes des droits pour lesquels nous souhaitons une garantie et le processus par lequel nous voulons les voir garantis.

La coalition a été heureuse d'être invitée à se joindre aux « the3million » lors d'une entrevue avec Michel Barnier, la veille de la notification de l'article 50 par le gouvernement du Royaume-Uni.

## **Ce que nous demandons**

Nos objectifs sont énoncés dans le Livre Blanc parallèle que nous avons envoyé au gouvernement du Royaume-Uni lorsqu'il a publié son projet de loi Brexit. Il comprend le principe dominant suivant:

*Le retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne ne devrait pas avoir un effet rétroactif sur les personnes. Les citoyens britanniques qui résident actuellement en Europe et les citoyens européens qui résident actuellement au Royaume-Uni devraient être expressément traités comme ayant les mêmes droits qu'ils avaient acquis ou étaient en train d'acquérir<sup>2</sup> avant Brexit. Cela ne se limite pas à un droit de résidence continue mais s'étend à tous les droits connexes tels que l'acquisition de la citoyenneté, le droit de continuer à travailler, qu'il s'agisse d'un travailleur employé ou à son compte, ou de gérer une entreprise, la reconnaissance des qualifications, le droit d'étudier, le droit d'être traité de manière égale, le droit de se déplacer entre et de travailler librement dans tous les pays de l'Union Européenne sans perte ni changement de leurs droits européens actuels, le droit au traitement médical, à la retraite, aux allocations et assistance sociale, le droit de vote, etc. En bref, la structure complète des droits indivisibles de citoyenneté européenne dont ils jouissent à présent devrait être garantie pour ces personnes.*

Bien que le Livre Blanc parallèle ait été adressé au gouvernement du Royaume-Uni, le principe dominant s'applique également à l'Union Européenne et à ses 27 gouvernements nationaux qui resteront dans l'Union Européenne après Brexit. Il est basé sur une simple justice. Plus de 4,5 millions de citoyens ont pris la décision de toute bonne foi de s'installer dans un autre pays de l'Union Européenne, en comptant sur leurs droits citoyenneté européenne. Beaucoup étaient déjà accompagnés de leurs familles ou ont créé des familles dans leur nouveau pays. Il n'est certainement pas juste que la vie de toutes ces personnes

---

<sup>2</sup> Les 8 derniers mots sont une variante du principe dominant tel qu'il a été énoncé à l'origine. Ils sont basés sur le début de la sortie du Groenland – voyez ci-dessous

soit tournée sens dessus dessous rétrospectivement, lorsque cela pourrait être facilement évité par un accord réciproque selon lequel le statu quo avant Brexit devrait continuer à s'appliquer à ce groupe.

Il existe un précédent à cette situation. Bien que le retrait du Groenland, ancienne colonie du Danemark, de la Communauté Economique Européenne en 1985, ne fût pas légalement le retrait d'un État Membre de l'Union Européenne, il fournit une indication de l'approche à adopter. La réglementation existante ne s'appliquait pas aux "droits acquis ou en cours d'acquisition par des ressortissants d'autres États Membres qui travaillaient au Groenland pendant la période au cours de laquelle le Groenland appartenait à la Communauté Economique Européenne" (Règlementation du Conseil (CEE) 1661/1985).

La garantie générale relative aux droits des citoyens britanniques vivant en Europe à la suite de Brexit doit être décidée au niveau européen, compte tenu de la politique collective de l'Union Européenne en matière d'immigration, ainsi que des politiques collectives sociales et d'emploi. Certains problèmes additionnels devront être traités au niveau des gouvernements nationaux, par exemple, les conditions selon lesquelles la citoyenneté est disponible.

Nous demandons donc au gouvernement français d'adhérer au principe dominant et de veiller à ce que l'Union Européenne et ses 27 membres le fassent aussi, dans leurs négociations avec le Royaume-Uni et dans leurs relations avec les citoyens britanniques vivant dans les pays membres de l'Union Européenne et avec les citoyens européens vivant au Royaume-Uni.

Nous demandons que cette garantie soit négociée en priorité au début des négociations de l'article 50 et confirmée, par exemple, par un échange de lettres dès que possible après le début des négociations, afin de fournir à ces citoyens la certitude de pouvoir continuer leur vie et leurs moyens de subsistance. Cette négociation et cet accord doivent être protégés et indépendants de toutes autres négociations: sinon, toute expression antérieure d'inquiétude et de soutien de la part des gouvernements des deux côtés de la Manche sera considérée comme un geste dénué d'authenticité. Cette garantie devrait également être confirmée dans l'accord final de retrait de l'article 50 ou accord similaire entre les 27

membres de l'Union Européenne et le Royaume-Uni afin de lui conférer l'autorité de la loi internationale.

### **Mis en pratique, qu'est-ce que cela signifie?**

Pour une explication détaillée des points qui suivent, nous nous reportons au Livre Blanc parallèle, dont une copie est jointe. Les principaux problèmes sont:

#### ***Résidence***

1. Pour les citoyens britanniques en Europe et pour les citoyens européens au Royaume-Uni (et pour leurs familles), les critères pour le droit de séjour et pour l'obtention d'une résidence permanente devraient continuer à être ceux qui s'appliquent pré-Brexit (c'est-à-dire principalement ceux conférés par la directive 42004/38/CE). Ni le Royaume-Uni ni les 27 membres de l'Union Européenne ne devraient être en mesure de traiter ces citoyens comme des citoyens de pays tiers le lendemain de Brexit.

2. En utilisant ces critères, l'obligation pour les inactifs et les étudiants d'avoir eu une assurance maladie complète devrait être ignorée dans des pays comme le Royaume-Uni où l'accès aux services de santé publique est disponible gratuitement.

#### ***La citoyenneté***

3. Les critères appliqués aux demandes de citoyenneté par les citoyens britanniques vivant en ce moment en Europe devraient être ceux qui s'appliquent pré-Brexit, sauf en Espagne, où nos groupes recherchent une nouvelle option de double nationalité, et au Royaume-Uni, où les citoyens européens recherchent une option simplifiée et moins coûteuse.

#### ***Emploi***

4. Les citoyens britanniques vivant déjà en Europe et les citoyens européens vivant déjà au Royaume-Uni devraient continuer à bénéficier du droit au travail (sans visas, permis de travail ou quotas). Ces travailleurs devraient tous continuer à bénéficier de la protection contre la discrimination et ainsi bénéficier d'un traitement égal avec les ressortissants du pays dans lequel ils résident au niveau des conditions d'emploi, de la rémunération, etc.

5. En outre, tous devraient continuer de bénéficier de la coordination de la sécurité sociale au titre de la réglementation (CE) 883/2004 et d'un traitement égal, en particulier, en ce qui concerne le système de retraite cumulée.

### ***Création d'entreprise***

6. Les citoyens du Royaume-Uni vivant déjà en Europe et les citoyens européens vivant déjà au Royaume-Uni devraient continuer à bénéficier du droit d'avoir la liberté d'établir d'une entreprise en vertu de l'article 49 TFEU.

7. Le droit de créer une entreprise permet aux individus et aux entreprises d'accepter tous types d'activités à leur compte dans un autre pays européen, ainsi que de créer, de diriger et gérer des entreprises, des agences, des succursales ou des filiales, sujet aux exceptions et limitations de la loi européenne. Cela signifie également que les individus et les entreprises peuvent faire cela sous les mêmes conditions de loi que le pays européen dans lequel ils sont établis fournit à ses propres ressortissants.

### ***Reconnaissance réciproque des qualifications***

8. Tout aussi important est le système européen de reconnaissance réciproque des qualifications professionnelles et autres qualifications ; son maintien entre le Royaume-Uni et les 27 membres de l'Union Européenne est essentiel à l'exercice de la liberté de création d'entreprise ci-dessus.

### ***Étudiants***

9. Un certain nombre de problèmes liés aux étudiants doivent être abordés si les avantages des projets tels qu'Erasmus+ ou le principe de traitement égal ne doivent pas être perdus en ce qui concerne l'option d'étudier au Royaume-Uni ou ailleurs en Europe.

### ***Les retraités et autres personnes économiquement inactives***

10. Les retraités britanniques en Europe et retraités européens au Royaume-Uni devraient continuer d'avoir les mêmes droits que ceux dont ils jouissent à présent. En plus des droits de séjour, est inclus l'accès au traitement médical dans le cadre du système réciproque européen et, dans le cas des retraités britanniques vivant en Europe, des augmentations régulières de leur retraite pour couvrir les taux d'inflation. Ces droits risquent d'être perdus,

à moins qu'accord qu'ils devraient continuer soit atteint. Ceci affecte non seulement les citoyens britanniques en Europe, mais aussi les citoyens européens qui ont gagné leurs pensions de retraite en travaillant au Royaume-Uni et sont ensuite retournés vivre dans leur pays d'origine.

11. Les autres personnes économiquement inactives sont confrontées à des problèmes similaires, comme les mères qui s'occupent de leurs des enfants et les familles des travailleurs. Un problème majeur est la continuation du droit des parents âgés de traverser la Manche pour visiter et / ou vivre avec leurs enfants établis dans un autre pays.

### **Relations entre ces droits**

12. Aucun de ces droits n'est autonome. Ils sont inextricablement liés.

13. Par exemple, le droit de résidence est inutile pour un professionnel, si les qualifications dont il ou elle a besoin pour gagner un revenu pour entretenir sa famille ne sont plus reconnues.

14. Le droit de résidence n'est pas non plus significatif pour un retraité n'ayant plus droit au système de santé de l'État à un âge où les conditions préexistantes rendent l'obtention d'une assurance santé privée impraticable ou inabordable.

15. En conséquence, il est essentiel pour les citoyens européens vivant déjà au Royaume-Uni et pour les citoyens britanniques vivant déjà en Europe que tous ces droits indivisibles qui dérivent de leur citoyenneté européenne, doivent continuer après Brexit.

### **British en Europe<sup>3</sup>**

19 mai 2017

---

<sup>3</sup> "British in Europe" est une coalition de 11 groupes de citoyens britanniques basés à travers les pays de l'Union Européenne : Bremain in Spain, Brexpats Hear our Voice, BRILL, The British Community Committee of France, British in Germany, British in Italy, ECREU, EuroCitizens, Europats, Fair Deal for Expats, RIFT (Remain in France Together)